



Envoyé en préfecture le 29/12/2025

Reçu en préfecture le 29/12/2025

Publié le

ID : 011-211101753-20251216-DE_2025_033-DE



DEPARTEMENT DE L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N° 2025/33

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE

COMMUNE D'ISSEL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DOMAINE : 3

« Domaine et patrimoine »

Séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2025 20h30

Le Conseil Municipal de la commune d'ISSEL, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Henri POISSON, Maire,

SOUS-DOMAINE : 3.6

« Autres actes de gestion du domaine privé »

Présents : Christophe BRUNEL, Régine SEJALON, Frédéric DAUVIN, Axelle FOUGA, Armelle DE RIVOYRE, Myriam MECHRAOUI

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : Sabrina MAHIEU, Pierre DELPERIE, Stéphane SAOUMA, Jacques CUNG

OBJET :

Cession Emprise
Projet de maison partagée

Secrétaire : Christophe BRUNEL,

Le nombre de conseillers Municipaux en service est de : 11

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune a fait l'acquisition des parcelles cadastrées Section D n°72 et 606, d'une contenance totale de 8 800 m² dans le but d'y créer un lotissement et une maison partagée.

Concernant le projet de maison partagée, il est proposé par MARCOU HABITAT la réalisation d'une opération de 8 à 10 logements seniors et d'une salle commune, à usage locatif, financée à l'aide d'un Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et d'un Prêt Locatif Aidé (PLAi).

Compte tenu de l'intérêt que présente ce projet pour la Commune d'ISSEL,

CONVOCAION C.M.
EN DATE DU : 10/12/2025

Le conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

AFFICHAGE EN DATE DU : 17/12/2025

Désigne MARCOU HABITAT - Société Coopérative d'Intérêt Collectif, pour aménager ce projet de 8 à 10 logements seniors et d'une salle commune sur le macro-lot du lotissement communal, ainsi que les équipements de voirie et réseaux de cette parcelle.

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU : 17/12/2025

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

VOTE POUR :

VOTE CONTRE :

S'ABSTIENNENT ou S'ABSTIENT :

CERTIFIEE

EXECUTOIRE

PAR RECEPTION

PREFECTURE LE :

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

PAR PUBLICATION

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux

LE :

Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

A ISSEL, le 16 décembre 2025

PAR DELEGATION

LE :

(signature)

Le secrétaire de séance

Christophe BRUNEL



Le Maire d'ISSEL

Henri POISSON